



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports urbains

Question écrite n° 107885

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le problème de la présence des toilettes dans les nouvelles rames et trains de banlieue. En effet, si l'accès à des toilettes dans les trains de banlieue est un sujet qui fait débat ou parfois polémique, cette question risque d'être relancée par l'arrivée des futurs trains NAT (Nouvelle Automotrice transilien) qui devraient être livrés en 2009 et qui n'auront en effet plus de toilettes. Les toilettes des trains sont souvent en nombre insuffisant, à la propreté douteuse, équivoque et même inquiétante. L'argumentation de gain de place n'est guère recevable, notamment pour les femmes ou les personnes âgées. De plus, pour les problèmes d'envie irrépessible, il sera délicat d'attendre la présence de toilettes dans des gares. Malgré l'argument de durée moindre des trajets, les difficultés d'aisance des voyageurs ne peuvent être méconnues, il est indispensable pour le syndicat des transports d'Île-de-France de prendre en compte l'opinion des usagers des trains de banlieue. Il serait donc indispensable de prévoir des toilettes gratuites sur chaque quai de gare dans le réseau banlieue et d'envisager tout de même le maintien d'une toilette dans chaque rame. Il conviendrait également d'étudier une augmentation du nombre de ces lieux d'aisance dans le métro. Une collaboration pouvoirs publics-STIF mériterait donc d'être promue en ce domaine dans les mois qui viennent. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107885

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11013